

## Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire de Séance : Françoise JACQUET

### ORDRE DU JOUR :

- Présentation du programme ONF
- Modification des contrats de travail de :
  - PIAZZON *Virginie*
  - GOETSCH *Coralie*
- Point sur le budget au 31/08/2021
- Motion communes forestières
- Taxes foncières nouvelle construction
- Indemnités d'élections
- Vente parcelle AD0188 (fixation du prix)
- Question diverses

- Présents : Gilles BENOIT, Claudine CHEMIERE, Olivier DE BRIE, Yolaine LAUGERAT, Angélique HUET, Françoise JACQUET, Ludovic MAHET, Régis MENNESSIER, Denis PEAUDECERF, Pascal RENARD, Régis VAULLERIN, Sébastien CHABOT, Dominique PERRAGUIN,,Marie-Alvina SKURA, Astrid COTTÉ, Anita GUINARD-AKRETCHÉ, Germaine DE BENGNY

- Absent : Jean-Baptiste QUINDROIT,

- Absents avec pouvoir : Marie CALURAUD pouvoir à Angélique HUET  
Chrystèl GOND pouvoir à Anita GUINARD-AKRETCHÉ

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

### Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2021

Monsieur le Maire demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Présentation du programme ONF**

Présentation par Monsieur Julien TOUZET, technicien rattaché à l'UT de Bourges, du rôle de l'ONF sur l'administration de la forêt communale. Les réalisations qui ont été effectuées et les futurs projets. Monsieur Le Maire annonce que le mode d'exploitation sera voté au prochain conseil municipal (octobre).

➤ **Modification des contrats de travail de :**

**Poste d'ATSEM**

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM permanent à temps non complet (*de 34 heures hebdomadaires*) afin de répondre au besoin du service qui passerait à un temps complet soit 35 heures.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité  
-La modification à temps complet du poste d'ATSEM

**Poste d'adjoint technique**

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique permanent à temps non complet (*de 28 heures hebdomadaires*) afin de répondre au besoin du service qui passerait à un temps non complet de 30 heures.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité  
-La modification du temps non complet du poste d'Adjoint technique à 30 heures hebdomadaire.

➤ **Point sur le budget au 31/08/2021**

Monsieur le Maire présente le budget (recettes et dépenses) de fonctionnement et d'investissement et précise qu'il n'y a aucune inquiétude à ce jour quant à sa réalisation.

➤ **Taxes foncières nouvelle construction**

A ce jour, une exonération à 100 % de la taxe foncière pour les nouvelles constructions est appliquée. En 2022, la part du département revient à la commune, Monsieur le Maire interroge le Conseil sur le maintien de cette exonération à 100 % ou sur l'application d'une exonération partielle. Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le maintien à 100 % de l'exonération

➤ **Indemnités d'élections**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du remboursement des frais, fait à la Commune concernant les élections départementales et régionales pour un montant de 860,04 €.

Il propose d'indemniser les agents comme suit :

Monsieur Bruno FAIST, garde champêtre et agent de maîtrise : la somme de **286,68 €**

Madame Maryline VERRION, secrétaire de Mairie : la somme de **286,68 €**

Madame Albertina HEUGUEBART, adjoint administratif : la somme de **286,68 €**

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.**

➤ **Vente parcelle AD0188 (fixation du prix)**

Suite à la décision de l'ensemble du Conseil sur la vente de la parcelle AD 188, après avoir étudié et pris conseil Monsieur le Maire propose le prix de vente à 15 000,00 € (quinze mille euros).

Une étude de sol a été réalisée pour un coût 980,00 € à la charge de la Commune.

Après avoir délibéré,

**Les membres du conseil décident à l'unanimité**

-accepte le prix de vente de la parcelle à 15 000,00 € (quinze mille euros)

-autorise le Maire à signer tous documents pour cette vente.

➤ **Question diverses**

**1 – Projet de transfert de la classe de PS sur le terrain derrière l'école primaire**

La propriétaire ne souhaite plus vendre son terrain à la Commune. Le projet est donc abandonné. Une nouvelle démarche auprès de l'Agence d'Ingénierie sera très vite programmé.

**2 – Demande d'ouverture de classe**

La décision de l'Inspection académique est de ne pas ouvrir de classe. Cependant, un demi-poste est affecté à l'école de Bourgneuf. Il est décidé que les élèves de CM2 seront tous les après-midi avec ce nouvel enseignant et seront installés dans la salle « informatique ».

Pour rappel, effectif à Bourgneuf :

CE1/CE2 : 25 CE2/CM1 : 30 CM1/CM2 : 30 (dont 20 CM2)

Effectif total :

2019 : 136 2020 : 144 2021 : 159

Plusieurs conséquences à cette nouvelle organisation (affectation du demi-poste à Bourgneuf) :

- la salle commune est transformée en classe, l'accès aux ordinateurs est limité pour les autres classes
- le nombre d'élèves de Bourgneuf déjeunant à la cantine est supérieur à 55 d'où nécessité de 2 rotations de car (besoin de plus de personnel pour surveillance, prise en charge du cout de 2 cars ? , ...)
- les créneaux de sport (trajets en car) sont à revoir

Monsieur le Maire a saisi l'inspectrice et l'élu régional en charge des transports mais reste sans réponse à ce jour.

Il apparaît que le regroupement de toutes les classes de Bourgneuf vers le bourg pourrait être une solution en réponse à tous les problèmes organisationnels.

### 3 – Agence Immobilière

L'agence immobilière est fermée. Le propriétaire des murs a contacté Monsieur le Maire pour lui faire part de son projet de transformer les locaux en appartement qui sera mis en location.

### 4 – Boulangerie

Monsieur le Maire a reçu un couple intéressé par la reprise mais leur projet reste à approfondir.

### 5 – Antenne de Bourgneuf

Monsieur le Maire a pu contacter les services de l'opérateur Orange. Un délai de mise en service de 6 mois lui a été annoncé.

### 6 – Fibre

Les travaux se poursuivent. Le câblage de la rue des peupliers qui s'annonçait problématique, problème de fourreau, a finalement pu être réalisé sans ouverture de chaussée.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **jeudi 07 octobre 2021**

La séance est levée à 22h 30

Le secrétaire  
Françoise JACQUET

Le Maire  
Gilles BENOIT

Les Membres

